Titre	**Transition-Emploi**	
Domaine	**Réinsertion socioprofessionnelle**	**Vaud**

Pré requis

- bénéficiaire du RI social adressé à l'ORP par le CSR
- **et** nouvellement inscrit en tant que demandeur d'emploi à l'ORP
- **et** sans perspectives immédiates d'emploi

Objectifs

- valider ou invalider la motivation et la disponibilité du participant
- valider ou invalider une démarche d'insertion professionnelle
- initier une dynamique d'insertion professionnelle
- reprendre progressivement contact avec le monde du travail
- se situer dans un contexte professionnel

Organisation

- **orientation**: le bénéficiaire RI est orienté, dès l'inscription à l'ORP, vers un des organisateurs selon la proximité géographique des programmes
- **activités:** les participants sont placés dans les postes existants, possibilité de changer de poste en cours de mesure, selon les constats
- accès possible aux formations intégrées en lien avec les postes et aux ateliers de recherche d'emploi
- le poste est choisi par l'organisateur, lors de l'entretien préalable, un accord d'objectif est signé au terme du 1er mois

Caractéristiques

- cette mesure est octroyée par le conseiller ORP dès l'inscription, avant tout autre entretien
- pendant la mesure, il n'y a pas de droits aux vacances autres que les périodes de fermeture de l'institution
- non cumulable avec une autre mesure cantonale d'insertion professionnelle
- une participation aux frais de repas et de transport est à examiner, au cas par cas, par le CSR compétent, le participant en fait la demande
- la participation à Transition-Emploi n'empêche pas l'accès ultérieur à un EI ou à toute autre mesure

Durée et horaire

- **Durée**: 4 mois non renouvelables.
- **Taux de participation hebdomadaire**: progressif, 50% le 1er mois, 80% le deuxième et 100% les troisième et quatrième, répartition si possible équilibrée sur les jours de la semaine
  - une réduction du taux est possible (40%, 60%, 80% et 80%), une présence minimale de 40% est requise, en dessous, une demande exceptionnelle est adressée au SDE

Obligation du participant

- respecter les conditions de participation et mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés d'un commun accord avec l'organisateur du programme

Organisateurs/ structures d'accueil

- Coopérative Textura (Lausanne)
- Textura – Chablais /Textura
- Atelier 93 St.- Sulpice /OSTD
- Atelier Payerne / Mode d'Emploi
- Cafétéria de Sévelin 36 (Lausanne) / ETSL
- SIC - Service d'intendance et conciergerie (Lausanne) / ETSL
- Solidarités Jouets (Lausanne)/ ETSL
- Atelier 36 / ETSL
- Patrimoine au fil de l'eau / Association développement 21